



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Fribourg, le 20 juillet 2023

Exigences pour les nouveaux candidats sans cas d'hospitalisation antérieurs

Annexe aux listes hospitalières fribourgeoises 2024 soins somatiques aigus, réadaptation et psychiatrie

Les fournisseurs de prestations actuels ou les nouveaux candidats sans hôpital qui postulent pour un nouveau mandat de prestations sont évalués sur la base de données planifiées. Afin de pouvoir procéder à un contrôle d'économicité, les fournisseurs de prestations intéressés fournissent au Service de la santé publique (SSP), outre la planification des liquidités et les bases de planification, une comptabilité analytique prévisionnelle pour le secteur stationnaire ainsi qu'un compte d'exploitation prévisionnel et un bilan prévisionnel pour l'ensemble de l'établissement.

Les bases de planification comprennent des données sur les équivalents temps plein moyens (ensemble de l'établissement et domaine de prestations), les quantités de prestations planifiées (lits planifiés, sorties d'hospitalisation, case mix, day mix et journées de soins) ainsi que le base rate de l'établissement (valeur de base du cas et forfaits journaliers). Les données relatives au personnel se basent sur une valeur moyenne pour l'ensemble de l'horizon de planification de 2024 à 2035, en tenant compte de l'ensemble de l'établissement. En revanche, les données restantes dans le domaine des bases de planification doivent être indiquées par année pour 5 ans de 2024 à 2029.

La comptabilité analytique prévisionnelle, tout comme le compte d'exploitation prévisionnel, implique la saisie de données en tenant compte des niveaux d'agrégation de centres de charges connus selon les normes REKOLE. Ces données sont demandées pour 5 ans de 2024 à 2029.

Si nécessaire, le SSP se réserve le droit d'examiner de manière plus approfondie les documents fournis par le nouveau candidat concerné et de demander des détails supplémentaires.